

Rapport Article 29 Loi Energie et Climat

RAPPORT 2025 AU TITRE
DE L'ANNÉE 2024

Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019
Décret n°2021-663 du 27 mai 2021

Indépendance AM - France



INDÉPENDANCE AM

Sommaire

- I** Notre démarche générale
- II** Moyens internes déployés
- III** Rôle de notre gouvernance dans l'intégration des enjeux ESG
- IV** Stratégie d'engagement auprès des émetteurs
- V** Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles
- VI** Objectifs de transition et résultats
- VII** Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- VIII** Intégration des risques



Introduction

L'article 29 de la Loi Energie et Climat (LEC) s'inscrit dans la continuité du cadre réglementaire français (Article 173-VI de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte) dédié à la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers. L'article 29 LEC vise à encourager les acteurs financiers, en particulier les sociétés de gestion, à : (i) inclure les informations relatives aux risques liés au changement climatique et à la biodiversité dans leur politique de gestion des risques en matière de durabilité ; et (ii) informer sur l'intégration des critères ESG dans leur stratégie d'investissement ainsi que sur les actions mises en place pour soutenir la transition énergétique et écologique.

Indépendance AM s'inscrit dans cette démarche en publiant le présent rapport.

LEI de Indépendance AM : 969500KLX4BYA8OWBT02

Notre démarche générale

1.1 Présentation

1.2 Historique de notre démarche

1.3 Nos engagements

1.4 Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement SFDR



1.1 Présentation

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Engagements d'Indépendance AM

L'approche d'Indépendance AM est fondée sur des **investissements de long terme dans des PME cotées dont la valorisation est raisonnable et qui démontrent leur capacité à se développer de façon pérenne.**

Nous sommes depuis toujours convaincus que les bonnes pratiques concernant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont à même de favoriser une performance pérenne des entreprises.

Depuis 2016, Indépendance AM a entrepris de formaliser la prise en compte de critères extra-financiers pour enrichir son processus d'investissement et participer à son niveau à un développement plus vertueux.

En parallèle, Indépendance AM s'engage activement auprès des entreprises du portefeuille afin de les encourager à adopter de bonnes pratiques et à faire preuve d'une transparence accrue en la matière.

Les 3 engagements d'Indépendance AM

1

Prise en compte de critères extra-financiers dans la construction des portefeuilles

Exclusion de secteurs et pratiques controversées, intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

2

Politique d'engagement actionnarial

Dialogue constructif avec les entreprises, politique de vote, suivi détaillé des indicateurs.

3

Éthique dans la pratique de l'investissement

Gestion de conviction avec détention de participations sur plusieurs années, tenue à l'écart de spirales spéculatives identifiées, transparence vis-à-vis de nos investisseurs et dispositifs de contrôle.

Méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire

Pour définir ses critères extra-financiers, Indépendance AM s'appuie sur des cadres de références internationaux. Nous avons ainsi retenu plus de **30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs**, issus d'analyses internes et de données externes :

La gouvernance (40%) : les critères liés à la gouvernance sont répartis en 4 catégories distinctes :

- **Structure et qualité de l'équipe dirigeante** (légitimité / expérience dans le métier, historique de performance, diversité homme/femme du comité exécutif, rémunération des dirigeants, stabilité de l'équipe dirigeante à 5 ans)
- **Contre-pouvoirs** (sources de contre-pouvoirs au sein du Conseil d'administration, indépendance du Conseil, diversité homme/femme du Conseil)
- **Respect des actionnaires minoritaires** (alignement d'intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires ; transparence et qualité de l'information financière ; accessibilité de l'équipe dirigeante)
- **Démarche de progrès** (démarche de progrès pour de meilleures pratiques de gouvernance ; impulsion d'une dynamique de progrès par l'équipe dirigeante sur l'ensemble des enjeux ESG).

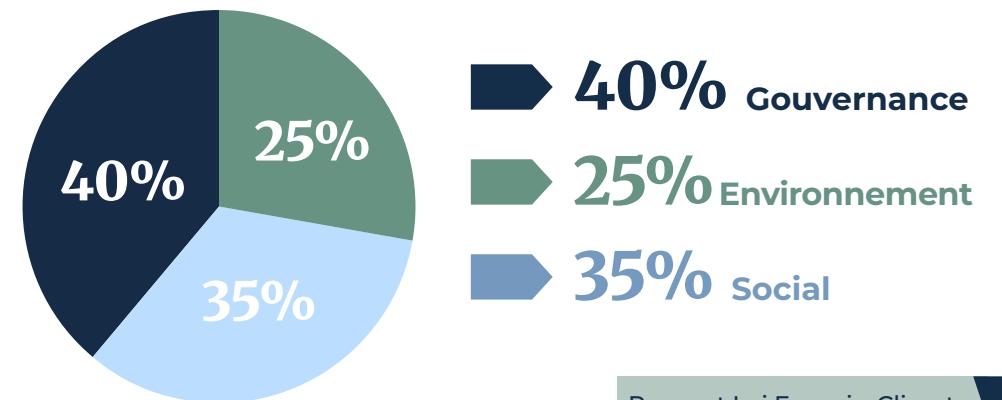
L'environnement (25%) : les critères liés à l'environnement sont répartis en 5 catégories distinctes :

- **Émissions de CO2** (émissions de gaz à effet de serre)
- **Consommation d'énergie**
- **Gestion des déchets** (tri des déchets ; gestion de l'eau)
- **Empreinte de biodiversité**

- **Démarche de progrès** (formalisation de démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement ; résultat des démarches sur l'évolution des consommations).

Le social (35%) : les critères liés aux aspect sociaux sont répartis en 5 catégories distinctes :

- **Conditions de travail** (satisfaction et bien-être des collaborateurs, protection et sécurité de l'emploi, dispositif de partage des bénéfices)
- **Développement de compétences** (formation des salariés, gestion de carrière)
- **Diversité de l'effectif** (promotion de la diversité et de l'égalité des chances au sein de l'entreprise, diversité homme / femme, égalité homme / femme, emploi de salariés en situation de handicap)
- **Création d'emplois** (création de nouveaux emplois par l'entreprise)
- **Démarche de progrès** (démarche de progrès vers de meilleures pratiques sociales).



I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe d'investissement avec les dirigeants des entreprises que nous suivons.

La pondération attribuée à chaque pilier de l'analyse ESG reflète notre conviction quant à **leur impact relatif** sur la performance durable d'une entreprise. La **gouvernance** représente **40 %** de la note finale, car nous considérons qu'une gouvernance solide est la condition préalable à toute stratégie environnementale ou sociale efficace. C'est elle qui garantit une vision de long terme, une gestion des risques rigoureuse et une allocation cohérente des ressources. Le **pilier social** est pondéré à **35 %**, car les enjeux liés au capital humain, à la diversité, aux conditions de travail ou à la création d'emplois ont un effet direct sur la résilience et l'attractivité des entreprises. Enfin, le **pilier environnemental** compte pour **25 %**. Son impact peut varier selon les secteurs, et son évaluation repose souvent sur des données encore en cours de standardisation. Cette répartition vise à refléter au mieux notre appréciation des leviers de transformation à l'échelle des entreprises analysées.

La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 12 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être **supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100**.

- Une entreprise atteignant ce score est jugée avoir intégré de manière suffisante les enjeux ESG dans sa stratégie et sa gouvernance.

- En revanche, une entreprise dont la note est inférieure à ce seuil est exclue de notre univers d'investissement, quelle que soit sa performance financière, car elle présente un risque structurel plus élevé sur le plan extra-financier.

Pour plus d'information

Indépendance AM met à disposition sur son site Internet une page dédiée à [l'Investissement Responsable](#) où sont publiés les documents afférents tels que :

- La **Politique d'Investissement Responsable** d'Indépendance AM, détaillant notre démarche, nos engagements et nos principes d'action
- La **Politique de vote**, qui décrit nos votes en assemblée générale et nos critères d'intervention en tant qu'actionnaire actif
- Les **rapports annuels ISR** de nos fonds, qui rendent compte de manière approfondie de la prise en compte des critères ESG dans notre gestion. Ces rapports couvrent notamment : notre démarche d'investissement responsable, les cadres de référence utilisés pour les indicateurs ESG, l'intégration des critères extra-financiers dans l'analyse, notre politique d'engagement actionnarial, les performances ESG des entreprises en portefeuille et leur démarche de progrès, le lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, nos actions d'engagement et éléments éthiques dans la pratique de l'investissement
- Les **rapports périodiques SFDR**, publiés conformément au règlement européen, qui fournissent des informations normalisées sur les caractéristiques environnementales et sociales des fonds classés Article 8.

Ces documents sont mis à jour **au moins une fois par an** et permettent d'assurer un suivi rigoureux et transparent de l'intégration des critères ESG dans notre gestion.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Outils opérationnels complémentaires de mise en œuvre de la démarche ESG

Afin de traduire notre cadre méthodologique en décisions d'investissement concrètes, nous avons structuré notre démarche autour de plusieurs outils opérationnels mobilisés de manière complémentaire par l'équipe d'investissement :

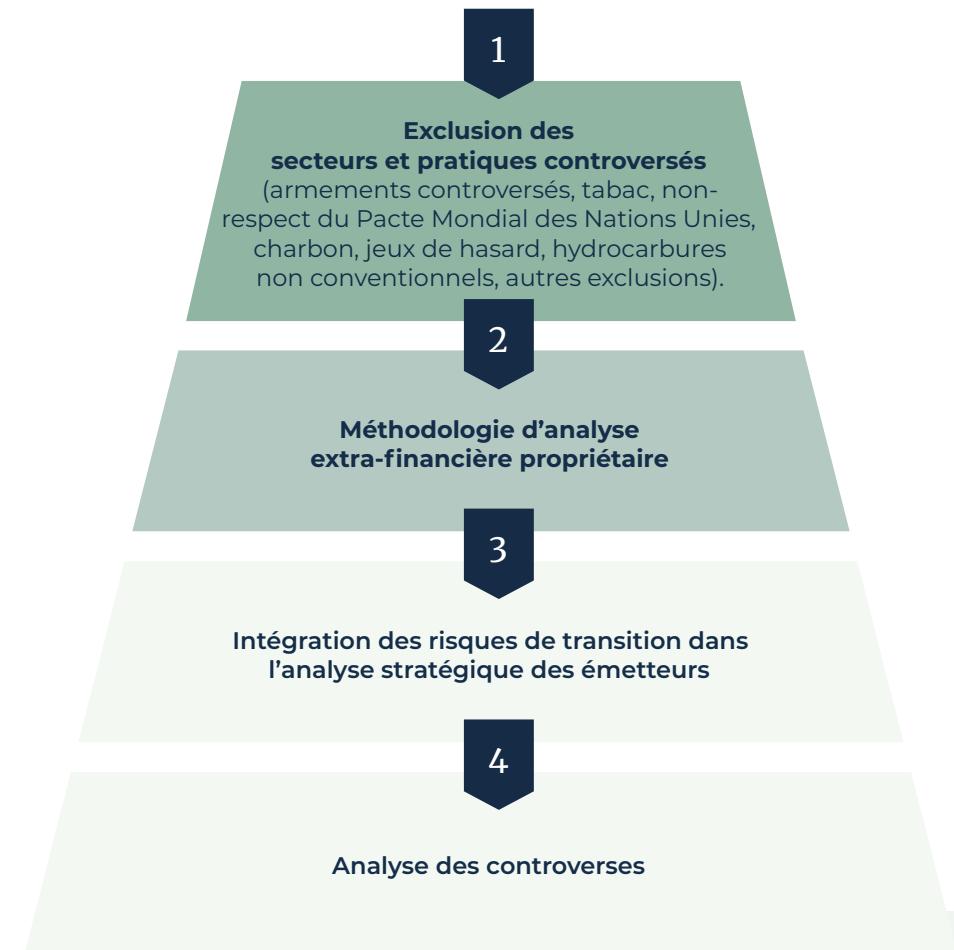
- Exclusion des secteurs et pratiques controversées
- Méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire
- Intégration des risques de transition dans l'analyse stratégique des émetteurs
- Analyse des controverses
- Suivi de l'intensité carbone

Exclusion des secteurs et pratiques controversées

L'exclusion des secteurs controversés constitue notre premier filtre extra-financier. Les secteurs controversés suivants font l'objet d'une exclusion : **armements controversés, tabac, non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies, charbon, jeux de hasard, hydrocarbures non conventionnels, autres exclusions (fourrures animales, pornographie, drogues)**. En 2024, notre politique d'exclusion a été renforcée par l'introduction d'une nouvelle mesure visant les énergies fossiles non conventionnelles. Cette initiative se concentre sur l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels pour les compartiments France Small & Mid et Europe Small. Visant à préparer en parallèle sa transition écologique et à

instaurer un modèle énergétique durable, Indépendance AM se fixe comme objectif 2040, une sortie totale des énergies fossiles conventionnelles.

Le détail de chaque secteur faisant l'objet d'une exclusion peut être consulté dans notre [Politique d'Investissement Responsable](#).



I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire

Notre méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire ([voir p.6](#)) constitue le socle de notre démarche ESG. Elle nous permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, d'identifier leurs forces et faiblesses et de distinguer les plus résilientes face aux transformations en cours. Elle met également en lumière les entreprises qui sont moins avancées mais qui ont engagé une démarche de progrès prometteuse.

Intégration des risques de transition dans l'analyse stratégique des émetteurs

Cet outil correspond à l'intégration des risques de transition à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe d'investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la réglementation, les marchés, la technologie et la réputation. Elle aligne ses investissements sur une trajectoire bas-carbone pour limiter l'incertitude des effets du réchauffement climatique et les effets de transition.

Analyse des controverses

L'analyse des controverses complète notre approche ESG en apportant une vigilance accrue sur les pratiques des entreprises. Elle permet d'identifier des risques extra-financiers souvent non détectés dans l'analyse ESG classique, mais susceptibles d'avoir un impact significatif sur la valorisation, la pérennité ou la réputation d'une entreprise. Les controverses révèlent parfois des écarts entre les déclarations publiques des entreprises et leurs pratiques : infractions environnementales, non-conformité réglementaire, corruption, ou encore risques de réputation majeurs.

Chez Indépendance AM, la veille des controverses est assurée par la Directrice ISR et l'équipe d'investissement à partir de **sources externes spécialisées** et d'un suivi presse continu. Ce dispositif repose notamment sur :

- L'outil d'analyse d'**Agama Advisors (Cascade)**, utilisé dans le cadre de notre dispositif de LCB-FT (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme)
- Un suivi quotidien de la presse générale et spécialisée par les analystes
- Un complément d'analyse fourni par **EthiFinance (SESAMm)**.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Les controverses sont classées en trois niveaux de risque :

1 Absence de controverses identifiées

2 Controverse à risque modéré

elle entraîne une mise sous surveillance renforcée, notamment pour le suivi de l'entreprise et l'exercice de nos droits de vote en assemblée générale.

3 Controverse à risque grave

susceptible de remettre en cause la viabilité de l'entreprise ou la fiabilité des informations ESG transmises. Dans ce cas, une exclusion systématique est appliquée.

Le **Comité d'Investissement** évalue systématiquement le niveau de risque de controverse pour tout nouvel investissement. En cas d'apparition d'une controverse grave sur une entreprise en portefeuille, le Comité peut décider d'un **désinvestissement progressif**, en fonction des conditions de marché. Ce mécanisme s'inscrit dans notre gestion des risques, en cohérence avec notre engagement pour une finance responsable.

Suivi de l'intensité carbone

Le suivi de l'intensité carbone de nos portefeuilles nous permet de mieux comprendre leur exposition aux enjeux climatiques. Cet indicateur est mobilisé comme outil d'orientation stratégique dans le cadre de notre engagement pour la transition écologique. Il complète notre analyse extra-financière et alimente notre réflexion sur la compatibilité de notre univers d'investissement avec les objectifs climatiques de long terme.



1.2 Historique de notre démarche

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

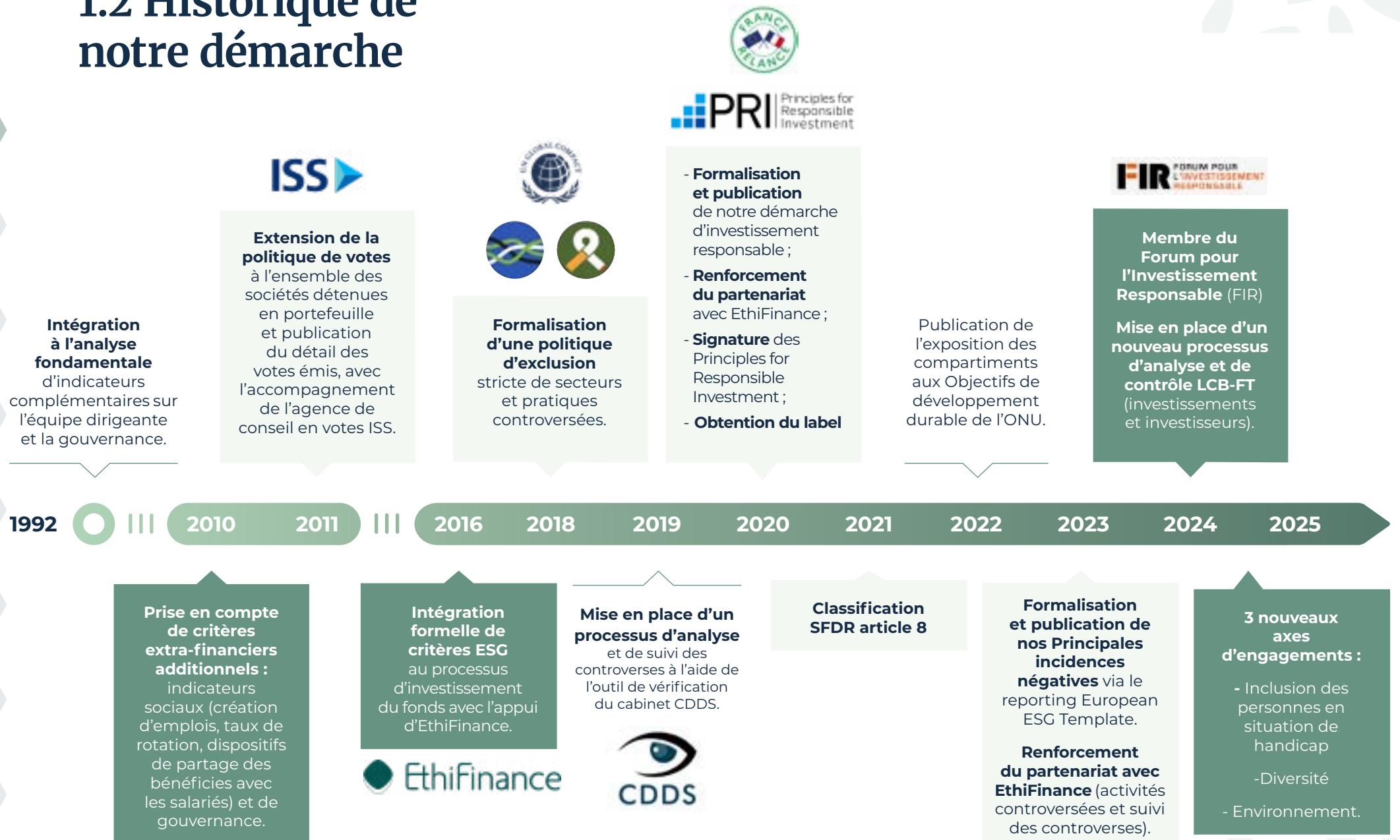
IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques



I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Depuis sa création, Indépendance AM s'est engagée dans une démarche d'investissement responsable, en intégrant progressivement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à son processus de gestion.

En 1992, dès sa création, Indépendance AM innove en enrichissant son analyse fondamentale d'indicateurs qualitatifs complémentaires portant sur l'équipe dirigeante et la gouvernance des émetteurs, bien avant que ces aspects soient standardisés.

En 2010, l'analyse extra-financière est élargie avec l'intégration d'indicateurs sociaux (création d'emplois, taux de rotation, dispositifs de partage des bénéfices avec les salariés), ainsi que des critères avancés de gouvernance.

En 2011, la politique de vote est étendue à l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille avec l'accompagnement de l'agence de conseil en votes ISS.

En 2016, les critères ESG sont formellement intégrés au processus d'investissement avec l'appui d'EthiFinance, afin de structurer une approche systématique de l'analyse ESG.

En 2018, Indépendance AM publie une politique d'exclusion stricte portant sur certains secteurs et pratiques jugés controversés (armements controversés, tabac, non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies, charbon, jeux de hasard, hydrocarbures non conventionnels...).

En 2019, un processus d'analyse et de suivi des controverses est mis en place grâce à l'outil de vérification du cabinet spécialisé CDDS, permettant une réactivité accrue dans la gestion des risques réputationnels et opérationnels.



En 2020, le ministère français de l'Economie, des finances et de la Relance a attribué à nos deux compartiments le label « France Relance », les distinguant ainsi comme des « véhicules d'investissement favorisant le finance durable des PME-ETI françaises ».

L'année 2020 marque également la formalisation et publication de notre démarche d'investissement responsable ; le renforcement du partenariat avec EthiFinance ; ainsi que la signature des Principles for Responsible Investment (PRI).

En 2021, conformément au règlement SFDR, les fonds sont classés article 8, reflétant la promotion explicite de caractéristiques environnementales et sociales dans leur stratégie d'investissement.

En 2022, Indépendance AM publie pour la première fois l'exposition des compartiments aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, renforçant la transparence et l'alignement de la stratégie ESG sur les cadres internationaux.

En 2023, les Principaux Impact Négatifs (PAI) sont formalisés et publiés à travers le format European ESG Template (EET).

En 2024, Indépendance AM devient membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), affirmant son engagement au sein de l'écosystème français de la finance durable.

1.3 Nos engagements

L'approche d'Investisseur Responsable d'Indépendance AM s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, portée par l'engagement actif de ses équipes au sein d'initiatives visant à promouvoir, structurer et valoriser l'investissement responsable.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques



Indépendance AM est signataire du réseau **Principles for Responsible Investment (PRI)** depuis 2020, un réseau international d'investisseurs, soutenu par les Nations Unies.

- En adhérant aux PRI, Indépendance AM s'engage à mettre en œuvre les six principes fondateurs, qui visent à intégrer les critères ESG dans les décisions d'investissement et les politiques d'actionnariat, promouvoir la transparence, collaborer avec d'autres acteurs, et rendre compte des progrès réalisés.

- Cet exercice de reporting structurant a permis d'identifier des leviers d'amélioration internes, notamment sur la formalisation des politiques ESG, le suivi des engagements actionnariaux, et la traçabilité des décisions d'investissement.



Indépendance AM est membre du **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** depuis 2024.

- Cette association multi parties prenantes a pour mission de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

- En cohérence avec ses axes d'engagement actionnarial, Indépendance AM participe activement depuis son adhésion au groupe de travail « Finance durable et handicap », dont l'objectif est l'élaboration d'un livre blanc pour l'évaluation de la performance des investissements sur le thème du handicap.

1.4 Liste des produits financiers au titre de l'article 8 du Règlement SFDR

Les deux SICAVs d'Indépendance AM, regroupant les compartiments « France Small & Mid », « Europe Small », « Europe Mid », « Family Value I » et « Family Value II » sont classées comme produits relevant de l'**Article 8 au sens du Règlement SFDR**. Indépendance AM assure également la gestion d'un organisme de placement collectif et d'un mandat institutionnel discrétionnaire, tous deux classés **Article 8 au sens du Règlement SFDR**.

Cette classification concerne les produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans pour autant avoir pour objectif principal l'investissement durable. Cette démarche implique une transparence accrue sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Dénomination du produit financiers	Classification SFDR	Encours (en k€ au 31/12/2024)	% des encours totaux
Indépendance France Small & Mid	Article 8	333 982	34%
Indépendance Europe Small	Article 8	352 593	36%
Indépendance Europe Mid	Article 8	11 044	1%
Family Value I	Article 8	38 217	4%
Family Value II	Article 8	42 869	4%
FRR	Article 8	121 657	13%
Zenith Smid Cap Europe	Article 8	20 940	2%
Total des fonds Article 8	-	921 305	95%

1.5 Répartition des actifs gérés

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

L'ensemble des encours gérés par Indépendance AM est investi en **actions cotées**, sans exposition aux autres classes d'actifs telles que les obligations, le non coté ou le monétaire.

La stratégie d'investissement est exclusivement centrée sur les marchés d'actions, principalement small et mid caps européennes, ce qui garantit une **lecture homogène de l'intégration des critères ESG dans la classe d'actifs concernée**.



Moyens internes déployés

2.1 Moyens financiers

2.2 Moyens humains

2.3 Moyens techniques

**2.4 Actions menées en vue d'un renforcement
des capacités internes de l'entité**

2.1 Moyens financiers

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

En 2024, Indépendance AM a investi 90 837€, soit 17% de son budget au renforcement de son expertise ESG. Cet investissement significatif traduit une volonté stratégique de structurer durablement ses pratiques en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

Il s'est notamment matérialisé par la **montée en compétence des équipes internes**, la **consolidation des outils d'analyse extra-financière** déjà en place, ainsi que la **participation active à des initiatives sectorielles** telles que le **FIR**.

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement rapportées aux encours totaux gérés ou détenus

Part en % des équivalents temps plein (EPT) dédiés sur le total ETP	100%
Part en % des budgets consacrés aux données ESG sur le total budget de l'institution financière	17%
Montants en € des budgets dédiés	90 837

2.2 Moyens humains

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Une organisation mobilisée au service d'une analyse ESG intégrée

L'analyse de critères extra-financiers fait partie intégrante de notre processus d'investissement, nous permettant d'identifier les bonnes pratiques à même de favoriser une performance pérenne et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face.

Cette approche repose avant tout sur l'implication directe de notre équipe d'investissement, dont l'expertise financière est renforcée par une **sensibilisation aux enjeux ESG**.

L'analyse ESG est réalisée en interne, de manière collaborative, par l'équipe de gestion et sous la coordination de la Directrice de l'Investissement Responsable avec l'aide de nos partenaires ([voir 2.3 Moyens techniques](#)), sur la base de notre outil d'analyse extra-financière propriétaire.

Les gérants participent activement à l'**évaluation des pratiques E, S et G des entreprises en portefeuille ou en phase d'étude**. Ils enrichissent leur analyse au cours de rencontres avec les dirigeants des entreprises.

2.3 Moyens techniques

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques



Analyse ESG détaillée de 2300 sociétés

Chaque année depuis 2016, nous bénéficions du soutien de notre partenaire Ethifinance Ratings pour améliorer la qualité de notre analyse ESG. Partenaire de référence dans la notation ESG des PME et ETI, Ethifinance Ratings analyse plus de 2300 petites, moyennes et grandes entreprises cotées en bourse à travers une grille de plus de 130 critères, couvrant l'ensemble des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.



Conseil pour les votes en assemblées générales

Dans le cadre de notre politique de votes en assemblée générale, nous nous appuyons sur l'expertise de l'agence en conseil de votes ISS pour en assurer une exécution rigoureuse, cohérente et alignée avec nos engagements ESG. Ce partenariat nous permet de bénéficier d'analyses approfondies et indépendantes sur les résolutions proposées en assemblée générale, en lien direct avec nos convictions en matière d'investissement responsable.



Analyse et suivi des controverses

Indépendance AM a choisi de travailler avec Agama Advisors dont l'outil Cascade permet de réaliser des contrôles LCB-FT sur l'ensemble de ses investissements et contreparties. Ces contrôles incluent notamment la vérification des bénéficiaires effectifs et des membres du directoire de chaque contrepartie. Ce dispositif contribue à renforcer le suivi des controverses et à améliorer la maîtrise des risques extra-financiers, en identifiant en amont d'éventuels risques de gouvernance, de conformité ou de réputation.

Données publiées par l'entreprise

Rapport annuel, de développement durable, stratégie RSE



Presse & média

- Veille
- Publication d'enquêtes
- Emergence controverses



ONGs

- Partage d'informations
- Base de données de surveillance



Brokers

Publication d'analyses extra-financières

Rencontres avec les Dirigeants

Nous attachons une importance particulière à la rencontre et au dialogue avec les dirigeants des entreprises avec plus de 500 rencontres par an à l'occasion de publications de résultats, conférences, entretiens ciblés et visites de site.

Ces rencontres permettent à l'équipe d'investissement de compléter et d'enrichir avec des données quantitatives et qualitatives l'analyse ESG externe.

- Nos partenaires
- Autres sources d'information

2.4 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, Indépendance AM prévoit en 2025 de renforcer ses capacités internes en matière d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Plusieurs actions concrètes ont été programmées pour consolider notre expertise et optimiser la mise en œuvre de notre stratégie ESG :



Renforcement des ressources humaines

recrutement de deux analystes en début d'année 2025, afin de soutenir l'analyse des émetteurs



Appui externe renforcé

collaboration élargie avec notre partenaire Ethifinance Ratings, avec l'intervention d'une consultante dédiée au pilotage et au suivi de nos actions d'engagement



Montée en compétence

organisation d'une session de formation interne assurée par la Directrice de l'Investissement Responsable, ainsi que la mise en place d'un programme de sensibilisation ESG à destination de l'ensemble des collaborateurs, afin de diffuser une culture commune des enjeux de durabilité (exemple : programmation d'un atelier 2tonnes).



Formalisation de la démarche RSE

élaboration d'une charte RSE, socle de référence pour les futures initiatives RSE, afin de formaliser nos engagements en matière de durabilité, renforcer la cohérence de nos pratiques internes et mobiliser l'ensemble des équipes autour d'objectifs commun.

Rôle de notre gouvernance dans l'intégration des enjeux ESG

3.1 Dispositif de gouvernance pour l'intégration des critères ESG

3.2 Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération

3.1 Dispositif de gouvernance pour l'intégration des critères ESG

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

L'intégration des critères ESG est indissociable de notre analyse fondamentale. Elle nous permet d'approfondir notre connaissance des entreprises et de mieux évaluer les risques afin d'identifier les leviers de création durable et ainsi prendre les meilleures décisions d'investissement.

Cette approche globale constitue un socle structurant de notre philosophie d'investissement et s'inscrit au cœur de notre gouvernance, intégrée dans l'ensemble des décisions prises par les gérants.

Pour garantir l'efficacité et la cohérence de cette démarche, Indépendance AM s'appuie sur un **Comité ESG interne**. Il rassemble l'ensemble des collaborateurs impliqués dans l'analyse des émetteurs (gérants, analystes...).

Ce comité, qui se réunit de manière trimestrielle, constitue l'instance de pilotage stratégique de notre politique ESG. Il veille à l'alignement de nos pratiques avec les meilleurs standards du marché et assure une mise en œuvre opérationnelle rigoureuse.

Le Comité peut, à toute session :

- Faire un point d'étape sur l'intégration des critères ESG dans chaque compartiment de nos SICAVs et mandats
- Suivre les éventuelles controverses associées aux émetteurs en portefeuille
- Réévaluer les indicateurs ESG suivis afin d'en garantir la pertinence
- Rendre compte des actions d'engagement menées à date et planifier les initiatives à mener
- Partager les bonnes pratiques observées au sein de l'équipe ou issues de la veille sectorielle
- Assurer une veille sur les évolutions réglementaires, sectorielles ou encore méthodologiques liées à la finance durable

Ce comité joue un rôle structurant dans la mise en œuvre et le pilotage de notre politique ESG, en garantissant une **approche cohérente, dynamique et alignée** avec les meilleurs standards du marché.

3.2 Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

La politique de rémunération d'Indépendance AM vise à promouvoir une gestion saine et responsable du risque, en cohérence avec les objectifs à long terme de la Société, des fonds gérés et des clients.

Elle a été conçue pour aligner les intérêts des collaborateurs concernés avec ceux des investisseurs, tout en évitant toute incitation à une prise de risque excessive ou inappropriée. Elle contribue également à soutenir la stratégie de durabilité de la Société, en intégrant les enjeux ESG dans l'évaluation de la performance.

La politique distingue une **rémunération fixe**, liée aux responsabilités et aux attentes du poste, et une **rémunération variable**, fondée sur deux composantes équilibrées :

- **50 % de critères quantitatifs** (liés à la surperformance des fonds et la rentabilité de la société)
- **50 % de critères qualitatifs**, incluant l'engagement extra-financier

La part liée aux critères qualitatifs permet d'évaluer la manière dont la performance a été atteinte, en valorisant les contributions individuelles à la stratégie extra-financière d'Indépendance AM. Les critères pris en

compte incluent notamment : **la qualité des analyses**, tant financières qu'extra-financières, **les comportements professionnels** (collaboration, transparence, partage de l'information, esprit d'équipe) et **l'engagement ESG**. L'engagement ESG sera apprécié notamment au regard de la participation active à l'intégration des critères de durabilité, à la veille réglementaire, aux actions de dialogue avec les émetteurs, et à la démarche globale d'amélioration continue de la Société.

Les gérants-analystes jouent un rôle clé dans cette dynamique. Leur implication dans les processus d'analyse ESG, la sélection d'entreprises durables et le dialogue actionnarial fait l'objet d'une évaluation spécifique, intégrée à leur rémunération variable.

Ce dispositif contribue à inscrire la politique de rémunération dans une perspective de durabilité, conformément à l'article 5 du règlement SFDR, et à renforcer la cohérence entre les comportements des professionnels, les objectifs extra-financiers de la Société et la performance de long terme des fonds.

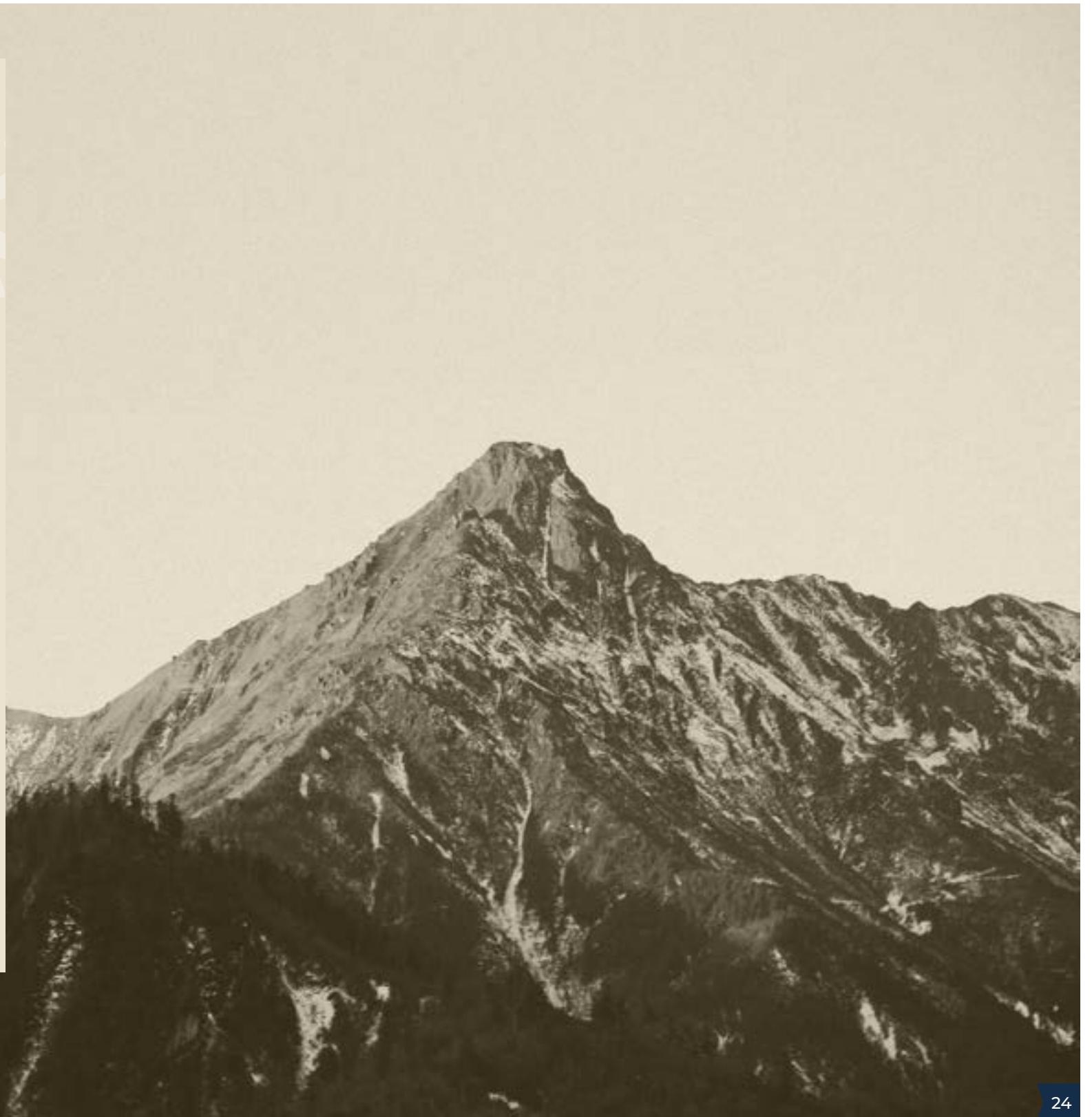
Il peut également être rappelé que la gestion de ces risques de durabilité est intrinsèquement liée à l'activité d'un gestionnaire d'actifs pour qui il est impératif de prendre en compte ces enjeux de long terme dans sa stratégie d'investissement au vu de la durée de détention des actifs en portefeuille.

IV

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

4.1 Démarche d'engagement

4.2 Politique de vote



4.1 Démarche d'engagement

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Démarche générale

En qualité d'actionnaire de long terme, Indépendance AM a à cœur d'encourager les entreprises dans leur progression vers les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance en engageant un dialogue ouvert.

Cette démarche s'appuie sur un **dialogue constructif avec les dirigeants des entreprises de nos portefeuilles** et sur la mise en œuvre d'une politique de vote cohérente avec ces objectifs d'amélioration.

Nous nous attachons par ailleurs à partager de façon transparente avec nos investisseurs la synthèse des votes exprimés lors des assemblées générales ainsi que le suivi des évolutions de performance ESG des entreprises des portefeuilles.

Ces entreprises sont fréquemment contrôlées par un actionnaire familial de référence.

En raison de la nature minoritaire des investissements d'Indépendance AM, la mise en œuvre de la politique de vote ESG aux assemblées générales peut s'avérer peu efficace si elle n'est pas accompagnée d'un dialogue ouvert et constructif avec les dirigeants des entreprises, afin de promouvoir ces principes de la manière la plus pragmatique et pertinente possible, en tenant compte des enjeux et des contraintes qui leur sont propres.

Rétrospective 2024

Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte :



En 2024, nous avons mené un dialogue actif avec l'ensemble des entreprises de nos portefeuilles. Ce dialogue s'est matérialisé par des échanges réguliers entre nos équipes de gestion et les équipes dirigeantes, sous forme de réunions bilatérales, d'appels stratégiques et de participations à des assemblées générales.

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Nous avons également engagé des discussions ciblées avec des entreprises françaises sur les enjeux ESG les plus structurants, avec une volonté de concentrer nos efforts sur trois axes d'engagements prioritaires, qui feront également l'objet d'un suivi en 2025 : **la part des personnes en situation de handicap au sein des entreprises en portefeuille** (inclusion), **la féminisation des organes de direction** (diversité) et **les émissions de gaz à effet de serre** (climat).

Cette action d'engagement ciblée a été renforcée en fin d'année 2024 grâce à l'appui du conseil d'EthiFinance en charge du suivi et de l'analyse des trois axes prioritaires. Pour chacun de ces axes, les émetteurs les moins performants ont été identifiés sur la base d'indicateurs précis puis engagés de manière proactive afin de susciter des plans d'action concrets et mesurables. Au 31 décembre 2024, 62% des émetteurs identifiés avaient déjà apporté une réponse à notre sollicitation, et les entretiens se poursuivent en 2025 afin de poursuivre et approfondir le dialogue engagé.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement concernant le désengagement

Conformément à notre politique d'investisseur responsable, nous avons pris des décisions structurantes en matière de stratégie d'investissement, traduisant un désengagement sectoriel progressif et ciblé vis-à-vis des activités les plus incompatibles avec les objectifs climatiques.

Notre engagement en faveur du climat, à la fois individuel et collectif, se concentre en priorité sur les secteurs et sous-secteurs identifiés comme présentant des risques élevés, ainsi que sur les entreprises émettant de grandes quantités de GES, que ce soit en termes absolus ou relatifs.

Indépendance AM soutient l'**Accord de Paris de 2015** sur la lutte contre les changements climatiques, qui prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « *bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels* » et si possible de viser à « *poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C* » (article 2).

Indépendance AM a décidé d'exclure de ses investissements les sociétés :

- actives dans l'extraction de charbon
- qui ont un projet de développement de nouvelles centrales à charbon
- dont plus de 10 % de l'électricité est produite à partir de charbon ou qui n'ont pas de plan de sortie du charbon à horizon 2030.

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Comme 600 institutions financières et l'Autorité des Marchés Financiers, Indépendance AM s'appuie sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald, un outil d'information international qui identifie toutes les entreprises liées à l'activité charbonnière, pour appliquer cette politique d'exclusion. Cette base de données de référence identifie les entreprises impliquées à différents niveaux dans la chaîne de valeur du charbon thermique (extraction, production d'énergie, développement de nouveaux projets, infrastructures associées...). **L'équipe de gestion vérifie manuellement, à chaque nouvel investissement, la GCEL.** Cette vérification systématique permet de s'assurer, en amont de toute décision d'allocation, qu'aucune entreprise figurant sur la GCEL ne soit retenue en portefeuille, en cohérence avec notre politique d'exclusion.

La GCEL est par ailleurs **revue et utilisée à une fréquence annuelle**, lors de la mise à jour de la base par Urgewald, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques des entreprises, des projets en cours ou arrêtés, et des données de production. En cas d'évolution importante d'un émetteur en portefeuille (opération de fusion, changement de périmètre d'activité, communication publique significative...), un contrôle ponctuel peut également être effectué en cours d'année.

Cette démarche vise à garantir la cohérence entre notre stratégie d'investissement responsable et notre positionnement vis-à-vis des secteurs incompatibles avec une trajectoire de transition énergétique crédible.

Enfin, en France, la loi du 30 décembre 2017 met en oeuvre l'application de l'Accord de Paris sur le climat issu de la COP21 qui met fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels. Le principe est de ne plus accorder de nouveaux permis de recherches d'hydrocarbures et d'arrêter progressivement son exploitation à horizon 2040.

Les hydrocarbures dits conventionnels sont le pétrole, le gaz naturel ou le charbon. Les hydrocarbures dits non conventionnels sont le gaz de schiste, les sables bitumineux ou encore le gaz de houille. Et enfin les hydrocarbures biogéniques sont le biogaz, les énergies renouvelables issues de la méthanisation.

De ce constat, **Indépendance AM a décidé d'exclure de ses investissements les hydrocarbures non conventionnels pour les compartiments Indépendance France Small & Mid et Europe Small.** Visant à préparer en parallèle sa transition écologique et à instaurer un modèle énergétique durable, Indépendance AM se fixe comme objectif 2040, une sortie totale des énergies fossiles conventionnelles.

4.2 Notre politique de vote

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Démarche générale

L'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles gérés par Indépendance AM fait partie intégrante de notre ambition de proposer à nos investisseurs une gestion performante, durable et responsable.

La mise en œuvre de notre politique de vote témoigne du rôle d'actionnaire actif que nous entendons jouer et de l'importance que nous accordons à l'ensemble des enjeux ESG, facteurs d'une performance pérenne. L'analyse extra-financière menée lors du processus de sélection a notamment permis de valider la compétence de l'équipe dirigeante et l'adéquation de la structure de gouvernance. Nous n'avons ainsi pas de raison d'être *a priori* en opposition fondamentale avec l'équipe dirigeante lors des assemblées générales. Cependant, nous faisons preuve de la plus grande vigilance et étudions avec attention toutes les résolutions présentées, en particulier celles susceptibles d'être défavorables aux intérêts des actionnaires minoritaires, à ceux de l'entreprise et de sa durabilité.

Indépendance AM met en œuvre sa politique de vote comme suit :

- **Périmètre de vote** : Indépendance AM veille à exercer ses droits de vote *a minima* pour 90% des valeurs présentes en portefeuille (hors assemblées générales nécessitant de bloquer les titres concernés pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote)

- **Analyse des résolutions** : nos équipes d'investissement et notre Directrice de l'Investissement Responsable analyse les résolutions et s'assurent de la bonne exécution des votes en conformité avec la politique de vote et avec l'appui d'ISS

- **Instruction des votes** : le mode le plus utilisé est la participation à distance via ISS, mais l'équipe de gestion peut également décider d'assister aux assemblées générales

- **Responsabilité des votes** : l'équipe de gestion est responsable des décisions de votes émis

La politique de vote d'Indépendance AM, disponible sur notre site internet, détaille pour chaque thème les orientations des votes :

- Composition et fonctionnement du conseil
- Approbation des comptes et affectation des résultats
- Rémunération des dirigeants
- Protection des actionnaires minoritaires
- Résolutions à caractère social ou environnemental
- Conflits d'intérêts

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

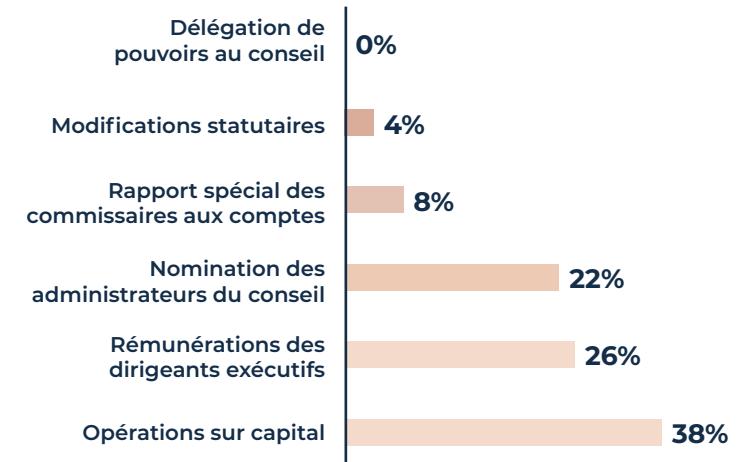
Rétrospective 2024

Le bilan consolidé de notre politique de vote couvre les fonds mentionnés dans la partie 1.4 du présent rapport. En 2024, nous avons voté à **90 assemblées générales**, ce qui correspond à 97% des assemblées générales pour lesquelles nous détenons des droits de vote. Les droits de vote non exercés s'expliquent par le choix de ne pas voter en cas de blocage des titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote et la non mise en place du vote par procuration en Suède et à Chypre.

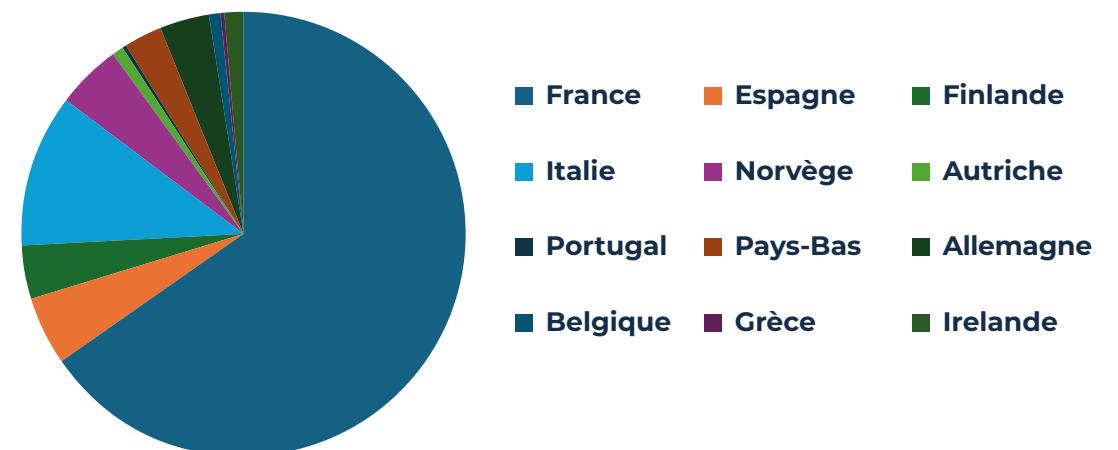
Sur ces 90 assemblées générales, 68 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif, soit 77% des assemblées. **1413 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires**, soit une moyenne de 20 résolutions par assemblée générale.

Nos votes négatifs ou abstentions, au nombre de 311, correspondent à un taux de rejet de 23%. Les principales raisons de votes négatifs sont le manque de transparence, de modération ou d'alignement à la performance globale de l'entreprise des rémunérations des dirigeants, les demandes d'augmentation de capital ne respectant pas les principes définis dans notre politique de vote visant à protéger l'intérêt des actionnaires minoritaires, ainsi que le manque d'indépendance et de diversité des conseils.

Détail des votes négatifs exprimés par thème



Répartition géographique des AG Votées



Éthique dans la pratique de l'investissement

5.1 Exposition à la taxonomie

5.2 Exposition aux combustibles fossiles

5.1 Exposition à la taxonomie

La **taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement**. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités durables (« vertes »). Une **activité** est classée comme **durable** si elle correspond à **au moins l'un des six objectifs** suivants, sans causer de préjudice important aux autres objectifs : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ainsi, elle a pour objectif de rendre plus lisible l'engagement environnemental des entreprises et des acteurs financiers. Pour les sociétés de gestion comme Indépendance AM, la taxonomie implique de **publier l'exposition des portefeuilles aux activités alignées et éligibles à la taxonomie**, selon des indicateurs spécifiques définis par le règlement délégué. Dans ce contexte, Indépendance AM calcule et publie les indicateurs suivants :

Périmètre

L'analyse porte sur l'ensemble des fonds classés sous l'Article 8 du règlement SFDR (listés au sein de la p.14 de ce rapport), à la date du 31 décembre 2024. Les calculs présentés sont basés sur des informations recueillies par EthiFinance. Les indicateurs sont agrégés à l'échelle du portefeuille total, en pondérant chaque exposition par sa valeur dans l'actif net du fonds auquel elle appartient.

Taux de couverture

Le taux de couverture représente la part de l'actif total pour laquelle une donnée relative à la taxonomie est disponible, c'est-à-dire un pourcentage déclaré de chiffre d'affaires, de dépenses d'investissement (CAPEX) ou de

dépenses opérationnelles (OPEX) éligible. Il s'élève à 62 % pour chacun des trois indicateurs (CA, CAPEX, OPEX).

Part de l'actif exposé à des activités économiques éligibles

La part exposée à des activités éligibles à la taxonomie correspond à la proportion de l'actif total effectivement investie dans des entités ayant déclaré une part positive d'activités relevant du périmètre de la taxonomie. Cette part est calculée sur la base d'une moyenne pondérée par le poids de chaque ligne d'actif.

Part exposée à des activités non éligibles

Il s'agit de la part de l'actif pour laquelle une donnée taxonomique a été déclarée, mais dont le pourcentage d'éligibilité est égal à zéro. Elle est calculée en agrégeant les poids des lignes concernées.

Part non déclarée

La part non déclarée correspond à la fraction de l'actif pour laquelle aucune donnée n'est disponible concernant la taxonomie (absence de publication de la part de l'entité émettrice, données inaccessibles, etc.). Cette part s'élève à **38 %** pour chacun des trois indicateurs.

Indicateur	CA	CAPEX	OPEX
Part de l'actif exposé à des activités éligibles	17%	28%	10%
Taux de couverture	62%	62%	62%
Part de l'actif exposé à des activités non éligibles	25%	13%	31%
Part non déclarée (aucune donnée disponible)	38%	38%	38%

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

5.2 Exposition aux combustibles fossiles

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Ratio des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles :

Exposition Indépendance AM	11,7%
----------------------------	-------

Au 31 décembre 2024, le ratio d'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles a été estimé à **11,7 %**.

Ce ratio a été calculé en rapportant la valeur de marché agrégée des lignes investies dans le secteur «**Energy**» selon la classification **GICS** (Global Industry Classification Standard) rapportée au total des encours investis dans les produits financiers classés Article 8 au sens du règlement SFDR.

Dans un second temps, une analyse complémentaire a été menée à l'aide des bases de données **GCEL** (Global Coal Exit List) et **GOGEL** (Global Oil & Gas Exit List) publiées par Urgewald.

- Aucune entreprise du portefeuille ne présentait de part significative de chiffre d'affaires issue du charbon thermique selon la variable "**Coal Share of Revenue**" dans la GCEL.

- En revanche, **deux entreprises** ont été identifiées dans la GOGEL avec une part non négligeable de chiffre d'affaires provenant d'activités pétrolières et gazières, selon la variable "**Fossil Fuel Share of Revenue**". Ces entreprises représentent **2,7 % des encours totaux**.

Cette analyse permet de distinguer l'exposition brute au secteur de l'énergie (11,7 %) de l'exposition plus directe aux combustibles fossiles identifiés par des critères d'activité précis (2,7 %).

VI

Objectif climatiques et résultats



I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Indépendance AM soutient l'Accord de Paris de 2015 sur la lutte contre les changements climatiques, qui vise à limiter le réchauffement climatique à un niveau « *bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels* » et à « *poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C* » (article 2). Nous partageons l'ambition d'un modèle économique plus sobre en carbone et aligné avec ces objectifs internationaux.

Nous sommes en effet depuis toujours convaincus que concilier croissance et respect de l'environnement est un modèle ambitieux qui offre de nouvelles opportunités économiques et qui assure surtout notre avenir. Nous souhaitons ainsi participer à notre niveau à l'effort de progrès vers un modèle de développement plus vertueux et plus durable d'un point de vue environnemental. Cela passe par une amélioration de l'impact que l'activité des entreprises peut avoir sur :

- Le climat par l'émission de CO₂ et d'autres gaz à effets de serre ;
- L'utilisation des ressources planétaires par la consommation excessive d'énergie, de matières premières et d'eau ;
- La biodiversité par la pollution de l'air, des sols, de l'eau douce et des mers, par le défrichement et l'augmentation des surfaces construites.

À ce stade, nous avons d'ores et déjà intégré le suivi de l'intensité carbone comme outil de gestion des risques climatiques.

Le suivi de l'intensité carbone est un indicateur structurant dans notre approche de gestion des risques climatiques. Mesurant les émissions de gaz à effet de serre (GES) rapportées au chiffre d'affaires (tCO₂e/M€), il nous permet d'identifier les expositions aux risques de transition — qu'il s'agisse de réglementation, de fiscalité carbone ou d'évolutions de marché. Intégré à notre reporting extra-financier et à nos outils d'analyse ESG, cet indicateur fait l'objet d'un suivi régulier, en cohérence avec une trajectoire de décarbonation alignée sur les Accords de Paris. Il alimente également nos décisions en matière d'allocations d'actifs, d'engagement actionnarial et de sélection de contreparties.

Nous travaillons également à l'intégration progressive d'outils de mesure (empreinte carbone, trajectoires sectorielles, plans de transition) afin d'établir un suivi régulier et objectif de nos progrès. Par ailleurs, la démarche d'Indépendance AM inclut également des actions concrètes en matière de dialogue actionnarial sur les enjeux climatiques, et une volonté de réduire l'empreinte carbone de nos propres opérations.

Notre ambition d'agir en investisseurs responsables sur ces enjeux environnementaux et climatiques se traduit dans nos choix d'investissement, dans notre politique d'engagement et dans la transparence sur l'impact climat de l'activité des entreprises des portefeuilles que nous gérons.

VII

Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

À ce jour, l'absence de données standardisées et disponibles publiquement de la part des sociétés en portefeuille constitue un frein majeur à l'élaboration d'une stratégie biodiversité pleinement alignée avec les objectifs de long terme en la matière. Cette limite méthodologique restreint notre capacité à définir des trajectoires d'engagement ou à mesurer de manière robuste les impacts sur les écosystèmes.

Néanmoins, Indépendance AM intègre d'ores et déjà deux indicateurs spécifiques permettant un premier niveau de suivi des enjeux liés à la biodiversité :

- Dans le cadre du reporting sur les **principales incidences négatives (PAI- Principal Adverse Impacts)**, nous suivons la part des investissements réalisés dans des entreprises ayant des sites ou établissements implantés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, dès lors que leurs activités peuvent avoir un impact négatif sur ces zones.

Au 31 décembre 2024, cette part représentait 18 % des investissements d'Indépendance AM.

- Dans le cadre de notre notation ESG interne, nous avons intégré le suivi de l'empreinte biodiversité des entreprises en portefeuille. Ce suivi s'appuie sur l'indicateur d'**Abondance Moyenne des Espèces (MSA – Mean Species Abundance)**, qui permet d'évaluer la perte de biodiversité en comparant la composition d'un écosystème affecté à son état de référence, c'est-à-dire non perturbé par les activités humaines.

L'indice MSA exprime ainsi en pourcentage la biodiversité restante par rapport à un écosystème intact (par exemple, un MSA de 70 % signifie que 30 % de la biodiversité a été perdue). À ce stade, aucune entreprise en portefeuille ne publie directement cet indicateur, ce qui limite la mise en œuvre opérationnelle d'un suivi consolidé.

Intégration des risques, notamment les risques physiques, de transition et responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

8.1 Démarche générale d'intégration des risques liés au changement climatique et à la biodiversité

8.2 Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (PAI)

8.1 Démarche générale d'intégration des risques liés au changement climatique et à la biodiversité

I. Notre démarche générale

Conscients des implications croissantes du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité sur la pérennité des modèles économiques, nous envisageons à moyen terme de compléter notre approche par des outils dédiés à l'identification et à la modélisation des risques climatiques et liés à la biodiversité.

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

Dans l'immédiat, l'intégration de ces risques s'effectue au travers de notre **démarche ESG propriétaire**, qui repose sur une approche **qualitative, intégrée et au cas par cas**, mobilisant un ensemble d'outils opérationnels utilisés de manière conjointe.

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

Identification et évaluation intégrées des risques

Nous n'avons pas formalisé de processus spécifique cloisonné entre identification, évaluation et priorisation des risques climatiques. Notre approche repose sur l'analyse des enjeux ESG menée par l'équipe d'investissement dans le cadre du processus d'analyse extra-financière.

Les risques sont identifiés et évalués à travers :

- L'**exclusion des secteurs et activités les plus exposés** aux risques physiques ou de transition (exploitation non conventionnelle des énergies fossiles, déforestation, agriculture intensive...)

- L'**intégration des risques de transition** (réglementation, technologie, marché, réputation) dans l'analyse stratégique des émetteurs, notamment via notre second filtre extra-financier

- Le **suivi de l'intensité carbone** des portefeuilles comme indicateur de vulnérabilité à une trajectoire désalignée avec les objectifs climatiques

- L'**analyse des controverses, notamment environnementales** et leur potentiel impact sur la valeur des actifs

- Un **dialogue ciblé** avec les entreprises identifiées comme particulièrement sensibles aux enjeux environnementaux.

Cette approche intégrée permet une **évaluation contextuelle de la matérialité des risques** environnementaux et climatiques, sans recours à un modèle standardisé.

Principaux risques identifiés

À ce jour, les principaux risques environnementaux et climatiques observés dans notre univers d'investissement sont :

- Une **exposition ponctuelle à des modèles industriels intensifs en carbone**, vulnérables aux évolutions réglementaires ou à l'évolution des préférences de marché

I. Notre démarche générale

II. Moyens internes déployés

III. Rôle de notre gouvernance dans l'intégrité des enjeux ESG

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

V. Exposition à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

VI. Objectif de transition et résultats

VII. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

VIII. Intégration des risques

- Des **plans de transition insuffisamment structurés** chez certains émetteurs, dans un contexte d'accélération des obligations de reporting
- Une **dépendance indirecte à des chaînes d'approvisionnement exposées aux risques physiques** (secteurs agricoles, matières premières critiques...).

Actions mises en œuvre

Afin de limiter ces risques, nous mettons en œuvre les leviers suivants :

- **Renforcement continu de notre cadre d'analyse ESG**, avec une attention particulière portée aux trajectoires climat et à la gestion des dépendances à la biodiversité
- **Révision régulière de notre politique d'exclusion** pour intégrer les enjeux environnementaux émergents
- **Suivi qualitatif des entreprises les plus exposées**, pouvant donner lieu à un dialogue actionnarial ou, le cas échéant, à des arbitrages d'investissement
- **Documentation systématique des décisions** d'investissement liées aux enjeux ESG dans nos comités d'analyse.

8.2 Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (PAI)

Bien qu'Indépendance AM ne dépasse pas les seuils d'effectifs (moins de 500 salariés) ni ne fasse partie d'un groupe soumis à cette obligation, et ne soit donc pas assujettie à l'obligation réglementaire de publication d'une déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI) au titre de l'article 4 du règlement SFDR, **nous avons néanmoins choisi, de manière volontaire, d'intégrer certaines incidences négatives dans notre processus d'investissement.**

Cette prise en compte traduit notre volonté d'aller au-delà des exigences réglementaires minimales, de renforcer la transparence vis-à-vis de nos parties prenantes, mais également de mieux anticiper les risques environnementaux systémiques, notamment ceux liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. En identifiant des signaux d'alerte via certains indicateurs PAI (intensité carbone, exposition aux énergies fossiles, atteintes à la biodiversité, etc.), nous renforçons notre capacité à évaluer les risques de transition, physiques et de responsabilité dans l'analyse ESG. Cette démarche proactive s'inscrit en cohérence avec les informations fournies dans les documents précontractuels et les annexes SFDR de nos produits classés Article 8, dans lesquels nous mentionnons explicitement l'intégration d'indicateurs PAI dans l'analyse ESG.



20 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 75008 PARIS – (+33) 1 49 53 90 11 – CONTACT@IE-AM.COM



INDÉPENDANCE AM